



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 janvier 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 24 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de S. E. M. Charles Ghan-kay Taylor, Président de la République du Libéria (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Neh Dukuly **Tolbert**

**Annexe à la lettre datée du 24 janvier 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Libéria  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous présenter mes compliments et, au nom du Gouvernement libérien, de me référer au Rapport du groupe d'experts créé en application du paragraphe 19 de la résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone, et aux allégations qu'il contient. Selon le rapport, mon gouvernement et moi-même nous livrerions à la vente de diamants illicites de la République de Sierra Leone, et en tirerions profit, contre la fourniture d'armes et de matériel de guerre au Front révolutionnaire uni (RUF). Toujours selon le rapport, ces ventes auraient rapporté plus de 200 millions de dollars des États-Unis par an au cours des dernières années.

De telles allégations sont graves, d'autant plus qu'elles sont dirigées à la fois contre le Président et contre la République du Libéria, membre respecté de la communauté internationale. Le Libéria a été Membre fondateur tant de la Société des Nations que de l'Organisation des Nations Unies qui lui a succédé. Mon pays a aussi été un membre fondateur d'organisations continentales et régionales, notamment de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union du fleuve Mano et du Mouvement des non-alignés.

Mais, ce qui est plus important encore, le Libéria, qui est la plus ancienne république indépendante d'Afrique, est resté à l'avant-garde du combat pour la libération et de l'indépendance du continent africain, et s'est toujours placé du côté de ceux qui luttent contre l'injustice, l'oppression et la tyrannie, non seulement en Afrique mais dans le monde entier. La saisine par le Libéria de la Cour internationale de Justice pour qu'elle condamne le régime d'apartheid en Afrique du Sud s'inscrit dans la lignée de cet engagement historique. Le Libéria a de quoi être fier de son passé et ce n'est certes pas moi, le vingt et unième Président de la République, qui souillerai son honneur.

En décembre 1989, conscient de ce passé glorieux, j'ai lancé, avec des compatriotes, un mouvement de rébellion civile pour renverser un régime militaire qui avait démis le Gouvernement constitué et avait orchestré un retour en arrière du pays. L'opération a été conçue et exécutée lorsqu'il est devenu évident que la junte était déterminée à garder le pouvoir, contrairement aux attentes de la majorité de la population.

Ce mouvement, qui a commencé avec un groupe d'une centaine de civils à peine, a pris de l'ampleur et a fini par gagner tout le pays, le peuple se ralliant à lui.

La discipline et la détermination avec lesquelles nous avons mené l'insurrection expliquent notre succès au plébiscite national de juillet 1997. Bien que la période de troubles civils ait duré sept longues années et que le mouvement ait pris beaucoup plus d'ampleur que nous ne l'avions imaginé, les dirigeants de notre mouvement ont toujours été fermement opposés aux actes de destruction, aux mutilations, aux viols et aux amputations. De la même façon, le Gouvernement libérien désapprouve et condamne vigoureusement les ravages que causent le RUF et d'autres groupes belligérants dans le cadre du conflit sierra-léonais. De l'avis du Gouvernement libérien, les auteurs d'actes aussi inhumains devraient être traduits en justice.

Le Gouvernement libérien n'a jamais prétendu qu'il ne connaissait pas le RUF. Toutefois, nous avons toujours dénoncé et continuons de dénoncer les allégations selon lesquelles nos relations seraient de nature commerciale ou économique. Bien au contraire, nous avons exprimé nos préoccupations, tant en public qu'en privé, au Gouvernement britannique et à celui des États-Unis, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à la CEDEAO, au sujet des problèmes de sécurité que pose notre relation avec le RUF. Celle-ci est la suite logique de l'appui actif – notamment par la fourniture d'armes – que les gouvernements sierra-léonais successifs ont apporté aux groupes libériens dissidents résidant en Sierra Leone. De fait, en ce moment même, des Libériens dissidents armés sont membres de l'Armée sierra-léonaise officielle et constituent presque 50 % de l'effectif des Kamajors – milice sierra-léonaise progouvernementale dirigée par M. Hinga Norman, Ministre adjoint sierra-léonais de la défense. Ces dissidents ont déclaré et démontré que leur objectif était de renverser par la force le Gouvernement libérien.

Depuis 1998, ces insurgés ont lancé quatre attaques de grande envergure contre le Libéria; ils opèrent maintenant depuis la Guinée, avec l'appui du Gouvernement guinéen. Alors que ces attaques ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, des déplacements de populations et la destruction de tout le nord du Libéria, elles n'ont pas même été condamnées par la communauté internationale. Parallèlement, un embargo sur les armes, qui avait initialement été imposé par le Conseil de sécurité à la demande de la CEDEAO en 1992, est toujours en vigueur bien que la CEDEAO ait décidé de le lever en 1999, au moment où le Gouvernement démocratiquement élu du Libéria a été inauguré, et ait recommandé à l'Organisation des Nations Unies de faire de même, ce qu'elle a refusé. Il faut souligner que la première attaque lancée à partir de la Guinée s'est produite immédiatement après que nous ayons satisfait aux exigences de la communauté internationale et que nous ayons, sous la supervision des Nations Unies, détruit toutes les armes et munitions qui restaient de la guerre civile.

Monsieur le Secrétaire général, nul n'ignore que le Libéria, où le dollar des États-Unis a cours légal, a toujours été un centre de négoce des diamants guinéens, sierra-léonais et libériens. Toutefois, le Gouvernement n'a jamais contrôlé, encouragé ou organisé ce commerce, qui est le fait de Libanais, d'Indiens, de touristes, de Mandingues, de Julas et de Fulas – groupes ethniques qui ont des attaches familiales en Guinée, au Mali, au Libéria, en Sierra Leone, en Gambie et en Côte d'Ivoire, et qui font des échanges sans tenir compte des frontières nationales héritées de la colonisation. De fait, le Libéria est lui aussi victime de ce trafic illicite dont il ne tire absolument aucun profit.

Comme je l'ai indiqué plus haut, il est dit dans le rapport que la valeur du commerce illicite de diamants sierra-léonais par le Libéria aurait dépassé les 200 millions de dollars par an ces dernières années. À l'évidence, si des sommes aussi importantes avaient circulé dans le pays pendant des années, elles auraient nécessairement laissé des traces, car les transactions auraient été réglées en argent liquide, par chèque ou par virement bancaire. Chacun de ces règlements aurait dû être accompagné de pièces justificatives, dans la tradition de l'honorable système bancaire européen. On peut donc raisonnablement supposer que si je m'étais livré ou me livrais à un tel trafic, il suffirait de suivre l'argent pour arriver à moi.

En conséquence, je prie le Conseil de sécurité d'établir une commission d'enquête de haut niveau qui sera chargée de déterminer si, au moment de la publi-

cation du rapport du Groupe d'experts, je détenais, dans les banques de tout État Membre, d'importantes sommes d'argent provenant du trafic de diamants, et je déclare, par la présente, renoncer à mes droits concernant la non-divulgateion d'informations auprès de toutes les institutions bancaires. Dans l'éventualité où la Commission d'enquête déterminerait que je possède d'importants fonds personnels dans des comptes étrangers, l'information devra être rendue publique et les fonds saisis et remis au peuple libérien. J'ai informé l'Assemblée nationale libérienne et le peuple du Libéria que si de tels faits étaient établis, je démissionnerais de mon poste de Président de la République du Libéria.

J'espère donc qu'en présence de cette offre sans précédent, le Conseil de sécurité saura saisir l'occasion et pourra rapidement soit confirmer les allégations du Groupe d'experts, soit me disculper et disculper le Gouvernement du Libéria officiellement.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité en tant que document du Conseil.

(*Signé*) Dahkpannahs Dr. Charles G. **Taylor**

---